

Les subsides

● (1200)

Le président suppléant (M. Charest): Le député de Winnipeg—Fort Garry (M. Axworthy) ne dispose que de quelques secondes pour répondre.

M. Axworthy: Monsieur le Président, je sais que je n'ai pas grand temps, ma réponse sera brève. D'abord, nous devrions continuer à essayer de faire supprimer ce tarif. Jusqu'au 6 juin, nous devrions faire des efforts ultimes pour en appeler au président américain. Autrement, le gouvernement devrait invoquer les dispositions de la Loi de soutien de l'emploi adoptée en 1971 dans des circonstances semblables alors que les Américains avaient imposé une surtaxe de 10 p. 100 à l'importation. Cette mesure a aidé beaucoup d'industries canadiennes à traverser cette période difficile en comblant la différence entre la taxe à l'exportation et ce qu'il leur en coûtait pour continuer à exporter aux États-Unis.

Je suis étonné que le gouvernement n'ait pas eu recours à cette loi, qui est encore en vigueur, pour créer une commission de soutien de l'emploi qui aiderait ces 4,000 travailleurs à rester en affaires et envisager l'avenir avec confiance.

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord remercier le chef du Nouveau parti démocratique d'avoir fait en sorte que nous ayons ce débat aujourd'hui. Cette question préoccupe beaucoup tous les Canadiens et tous les partis à la Chambre. Je voudrais dire quelques mots au sujet de l'intervention du député de Winnipeg—Fort Garry (M. Axworthy) qui, comme nous le savons tous, est obnubilé par les États-Unis d'Amérique, à tel point que son adjoint travaille maintenant avec l'un des principaux adversaires au Congrès américain de mesures sur les pluies acides qui pourraient être utiles au Canada.

M. Axworthy: Je soulève la question de privilège. Ce n'est pas vrai, monsieur le Président.

Le président suppléant (M. Charest): À l'ordre. Le député de Winnipeg—Fort Garry soulève la question de privilège.

M. Axworthy: Monsieur le Président, le ministre vient de dire une fausseté. Je lui demande de se rétracter.

M. de Corneille: Cessez de vous mettre à genoux.

M. Gauthier: Vous faussez la vérité encore une fois.

Le président suppléant (M. Charest): À l'ordre.

M. Clark (Yellowhead): Monsieur le Président, je répète mon allégation. Si le député a des preuves du contraire, qu'il les produise.

M. Axworthy: C'est vous qui portez l'accusation.

M. Clark (Yellowhead): À propos . . .

M. Axworthy: En vertu des règles de la Chambre, je demande au ministre de retirer une fausseté.

Une voix: Allons donc. Asseyez-vous, Lloyd.

M. Axworthy: Il ne peut pas mentir directement à la Chambre. Le ministre a menti et je lui demande de retirer ce qu'il a dit.

M. Frith: Déclenchez le timbre.

M. Gauthier: Nous le ferons.

M. Axworthy: C'est un mensonge et il le sait.

Le président suppléant (M. Charest): À l'ordre. À l'ordre, je vous prie. Après mûre réflexion, le député de Winnipeg—Fort Garry en viendra peut-être à la conclusion qu'il n'est pas du tout d'accord avec le très honorable secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark). Cependant, ce qu'il a dit constitue de fait une remarque anti-parlementaire et je lui demande donc de se rétracter. Je pense qu'il sait qu'il doit le faire.

M. Broadbent: Si je peux dire un mot au sujet de ce recours au Règlement, monsieur le Président. Il me semble que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark) devrait croire le député sur parole. D'après les règles de la Chambre, si quelqu'un dit que quelque chose n'est pas vrai, nous devons le croire sur parole. Selon moi, il incombe donc au secrétaire d'État aux Affaires extérieures de retirer son observation avant qu'on laisse entendre que le député, qui a été mis au défi par . . .

Le président suppléant (M. Charest): À l'ordre.

M. de Corneille: Dites-lui d'abord de cesser de se mettre à genoux.

Une voix: Rétractez-vous.

Le président suppléant (M. Charest): Ce ne sont pas les arguments présentés par le leader du Nouveau parti démocratique (M. Broadbent) que la présidence doit retenir pour l'instant, même si je comprends son point de vue. Ce qu'il faut retenir, c'est que nous avons entamé un débat et que personne ne s'attend à ce que les députés des divers partis soient toujours d'accord sur les faits. Nous savons tous ce qu'il en est. L'important maintenant, et c'est la seule question dont je parlerai pour le moment, c'est que des termes anti-parlementaires ont été employés.

M. Axworthy: Monsieur le Président . . .

Le président suppléant (M. Charest): À l'ordre. Je voudrais seulement terminer pour que tout le monde comprenne la situation. La présidence sait fort bien que le député de Winnipeg—Fort Garry n'est peut-être pas d'accord, et même pas d'accord du tout, avec le secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Il l'a dit très clairement. La seule chose que la présidence peut retenir pour l'instant cependant, c'est que des termes anti-parlementaires ont été employés. Je demande donc respectueusement au député de Winnipeg—Fort Garry de se rétracter, pas par dépit pour l'autre côté de la Chambre, mais par respect pour la Chambre elle-même. C'est tout ce que je demande au député de Winnipeg—Fort Garry pour le moment.